

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 59 (1949-1950)  
**Heft:** 11

**Erratum:** Rectification

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

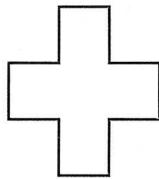
#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

VOTRE



CROIX-ROUGE

#### **La réorganisation de l'aide sanitaire volontaire**

L'arrêté du Conseil fédéral sur l'aide sanitaire volontaire et l'organisation des formations Croix-Rouge du 25 juillet 1950 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août dernier. Il servira de base à la réorganisation générale de l'aide sanitaire volontaire et à la fixation des rapports entre le Service complémentaire féminin et la Croix-Rouge, en ce sens que, désormais, le personnel infirmier féminin de l'armée sera mis à la disposition de cette dernière uniquement par la Croix-Rouge suisse. Sur la base de cet arrêté, en outre, la Croix-Rouge suisse passera un certain nombre de conventions particulières avec les écoles d'infirmières, l'Alliance suisse des samaritains et la Fédération des éclaireuses suisses.

#### **Les colonnes Croix-Rouge**

Un cours d'introduction pour les membres des colonnes Croix-Rouge a eu lieu à Berne du 28 août au 9 septembre. D'autre part, les colonnes Croix-Rouge 11, 15, 17, 22, 24, 25 et 28 feront pendant le mois de septembre leur cours de répétition annuel de six jours.

#### **Les infirmières au Congrès de pédiatrie à Zurich**

Mlle Magdelaine Comtesse, chef du bureau des infirmières de la Croix-Rouge suisse, a pris part à la journée des infirmières qui eut lieu à Zurich, à fin juillet dernier, dans le cadre du Congrès international de pédiatrie réuni dans cette ville. Des infirmières représentant 17 nations participèrent à ce Congrès.

#### **Une école internationale d'infirmières dans la Forêt-Noire**

Mlle Anni Pfirter, collaboratrice du bureau des infirmières de la Croix-Rouge suisse, a eu l'occasion de

visiter dernièrement l'Ecole internationale d'infirmières de Wehrwald, dans la Forêt-Noire. Cette institution, qui est financée par l'Aide suisse à l'Europe et dirigée par des Suisses, donne aux infirmières diplômées de tous les pays la possibilité de se perfectionner dans les soins aux tuberculeux.

#### **La Croix-Rouge suisse achète des lits**

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse a voté un crédit de fr. 182 500.— pour l'achat de lits, destinés à compléter le matériel d'hôpital dont la Croix-Rouge suisse dispose déjà pour les cas de catastrophes ou de guerre.

#### **Des crédits pour le Secours aux enfants**

La Commission du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a voté récemment un crédit de 64 000 francs qui sera couvert par les parrainages symboliques et les parrainages-réfugiés. Ce montant permettra d'envoyer de la literie et des ustensiles de ménage dans divers camps de réfugiés en Autriche. Par ailleurs, la Commission a voté deux crédits de fr. 120 000.— et fr. 60 000.— respectivement, le premier pour l'achat de textiles destinés aux parrainages-réfugiés individuels, et le second pour l'hospitalisation de 57 enfants réfugiés, pendant six semaines, dans divers homes de la Croix-Rouge bavaroise.

#### **La section zurichoise envoie des fonds**

La section zurichoise de la Croix-Rouge suisse a mis à la disposition du Secrétariat général à Berne, pour le Secours aux enfants et les secours d'après-guerre, une somme de fr. 20 000.— prélevée sur le produit de la collecte qu'elle a effectuée en mai dernier auprès des firmes.

## **RECTIFICATION**

### **Où se procurer du plasma desséché en cas d'urgence?**

Le tableau qui a paru sous ce titre à la page 28 de notre dernier numéro (juillet/août 1950) doit être complété comme suit:

*Canton et localité*

*Dépôt*

*Section*

*de la Croix-Rouge suisse*

*Vaud*

*Lausanne*

*Neuchâtel*

*Neuchâtel*

Centre de transfusion de Lausanne, Av. Vinet 38,  
téléphone 24 61 83

*Lausanne*

Centre de transfusion de la section neuchâteloise de  
la Croix-Rouge suisse, La Maternité, téléphone 5 39 81

*Neuchâtel*